

## **COMPTE RENDU CCAS DU 28 MARS 2024**

Le 28 Mars deux mil vingt-quatre à 19h00, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon sur Seiche, s'est réuni sous la présidence de :

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS.

**Présents** : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Eric CHOPIN, Agnès BLANCHARD, Michel BOURTOURAUULT, Béatrice CLOAREC, Pierre MEZERAY, Muriel SERRE, Serge MONHAROU, Sébastien GUERET

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mmes MOTET, LESAGE, PERRIN-RAMAGE

Mme MOTET a donné pouvoir à M. NICOLLE

*19H15 : Arrivée de M. Sébastien GUERET*

### **REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU CCAS**

M. NICOLLE explique que suite au passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57, les CCAS ont une obligation de voter un règlement budgétaire et financier.

Il présente le document (Annexe)

A l'unanimité, les membres approuvent ce règlement.

### **PRESENTATION DU BUDGET 2024**

#### **COMPTE DE GESTION 2023– ADOPTION**

M. Sébastien GUERET, Président du CCAS, expose au Conseil d'administration les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur en poste à Guichen et le Compte de Gestion établi par ce dernier est en tous points conforme au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur,

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Compte de Gestion du Receveur pour 2023, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Le Compte de Gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ADOPTION**

Le Président du CCAS Sébastien GUERET s'étant retiré, M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS, expose les conditions d'exécution de l'exercice budgétaire 2023 transcrites dans le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

### **Section de Fonctionnement :**

**Recettes 2023** : 73 429,86 €

**Dépenses 2023** : 89 643,37 €

**Déficit 2023** : 16 213,51 €

Pour mémoire, résultat N-1 : **Excédent antérieur** : 37 746,15 €

**Résultat cumulé fin 2023** : 21 532,64 €

### **Section d'Investissement :**

**Recettes 2023** : 636,58 €

**Dépenses 2023** : 0 €

**Excédent 2023** : 636,58 €

Pour mémoire, résultat N-1 : **Excédent antérieur** : 98 895,43 €

**Résultat cumulé fin 2023** : 99 532,01 €

Après examen, le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif à l'unanimité.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2024**

Au vu de la concordance des résultats entre la gestion du comptable et celle de l'ordonnateur, attestée par Monsieur le Receveur Municipal et en accord avec ce dernier.

**Le compte administratif 2023** tel qu'il ressort de la comptabilité de l'ordonnateur laisse apparaître :

**Un résultat (excédent cumulé) de fonctionnement 2023** de : 21 532,64 €

**Le résultat de fonctionnement 2023 à affecter au Budget Primitif 2024** est de: 21 532,64 €

Il est donc proposé d'affecter ce résultat de 2023 au **compte 002 en recettes de fonctionnement**

Après discussion, le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

## **BUDGET PRIMITIF C.C.A.S - Exercice 2024 – ADOPTION**

M. Sébastien GUERET, président, présente le budget primitif par chapitre. Le BP s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>DÉPENSES</b>	102 464,85 €	102 524,45 €
<b>RECETTES</b>	102 464,85 €	102 524,45 €

M. Sébastien GUERET revient sur le montant de la subvention communale qui finalement est de 50 000 € et précise que si, en novembre, le budget du CCAS n'est plus suffisant pour régler les dépenses jusqu'à la fin de l'année, une subvention supplémentaire de la commune sera accordée.

Mme SERRE explique qu'il est tout de même dommage que cette subvention n'ait pas été plus importante dès le départ car des arbitrages ont dû être fait notamment sur des actions autour du 25 novembre qui ne pourront pas avoir lieu. En effet, faute d'un budget plus conséquent, des spectacles ne pourront pas être proposés cette année. Le sujet des violences intrafamiliales est porté par des artistes et le CCAS, en les invitant à se produire leur apporte un soutien financier.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité pour ce budget primitif

### **SUBVENTIONS 2024**

Le Conseil d'Administration participe financièrement aux actions de certains organismes

Il est proposé de verser les subventions suivantes à :

**L'ASSIA-réseau UNA** : 1 779 €

**L'ADMR de BRUZ** : 2 561,30 €

**L'APAS** (Asso Partage Amitié Solidarité) : 1038,10 €

**CLUB FEMININ** (pour confection bouquets repas personnes âgées) : 200 €

**PAE** (Point Accueil Emploi) : 14636 €, soit :  
Subvention de fonctionnement : 14 020 €  
Subvention de provision retraite : 616 €

**Banque Alimentaire** : 500 €

**CIDFF** : 1 224 €

**Clic Alli'âges** : 3 130,26 €

**Les Restos du Coeur : 1 500 €**

**APF : 100 €**

**Mouvement Breton EHPAD en danger : 100 €**

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité

### **REPAS DES AINES DU 6 OCTOBRE 2024**

**Animation** : présentation de l'animation choisie

La prestation sera assurée par Duo Evi Danse, un couple de chanteurs ambianceurs, pour un montant de 720 €.

Les membres souhaitent que les musiques soient plus modernes que les autres années car beaucoup de personnes avaient émis cette critique de musiques anciennes perçues comme vieillotées lors du dernier repas. L'information sera donnée au groupe.

**Invitation** : idées des membres pour le visuel

Les membres proposent que Chloé, la chargée de communication, fasse une proposition de visuel sur le thème de la fête, de la musique, peut-être en mettant en lumière le groupe.

M GUERET souhaite qu'on mette des grilles sur l'arrière et les côtés de la scène, avec des nappes dessus, afin de cacher un peu la salle des sports, ainsi qu'une piste de danse en parquet pour les valseurs notamment.

M NICOLLE propose que les photos prises lors des années passées soient affichées et récupérées par les personnes qui le souhaitent.

M. MONHAROUL évoque l'idée d'une participation symbolique des participants à ce repas (5 €), afin d'avoir des recettes supplémentaires.

M. NICOLLE exprime la difficulté de mettre cela en place car cela suppose de récupérer l'argent préalablement au repas et rédiger en échange un récépissé, qui serait une gestion difficile pour les agents du CCAS.

M. GUERET explique ne pas y être favorable non plus, pour des raisons politiques.

M. DELINOTTE évoque le fait qu'il est toujours possible de faire des dons au CCAS, avec une déduction des impôts à hauteur de 60%. Il souhaite qu'une information (sans lien direct avec le repas) soit mise sur le site Internet car cette possibilité est méconnue du public.

### **BILAN DES ACTIONS ORGANISEES AUTOUR DU 8 MARS**

**Spectacle Désirs Plurielles le 15 Mars 2024 :**

Récitation théâtrale de témoignages de femmes sur le sujet du désir féminin, avec des objets représentant ces femmes.

28 personnes ont assisté à ce spectacle, dont 3 hommes

Temps d'échanges informels suite au spectacle.

Retours positifs

**Témoignage d'Isabelle PIERQUET le 22 Mars 2024 :**

Intervention afin de faire comprendre l'endométriose et les impacts de cette maladie.

8 personnes étaient présentes.

M PIERQUET avait organisé un quiz en début de soirée afin de rendre cela plus interactif et faciliter les échanges. Les personnes se sont prêtées au jeu et certaines ont spontanément témoigné.

Puis elle a présenté son voyage jusqu'à Amsterdam.

### ACCOMPAGNEMENT POUR SORTIE AQUATONIC

Qui peut accompagner le groupe à la sortie Aquatonic du 11 Juin : Sébastien GUERET (le préciser dans le Castelnodais)

### RESIDENCE HELENA : INITIATION A LA DANSE COUNTRY

Le CCAS de Noyal-Châtillon et l'animatrice de la résidence Helena, Andgelina, ont conjointement organisé une initiation de danse country pour les résidents.

L'association castelnodaise Eglantine country Dancers a tout de suite accepté ce "challenge".

La rencontre a eu lieu le vendredi 15 Mars après-midi dans la salle de l'Espace Louis Texier.

6 membres de l'association et une dizaine de résidents Hélène étaient présents.

Dans un 1er temps, initiation avec apprentissage de 3 danses dont une danse en couple.

Les résidents se sont accordés à dire que ce n'est pas si simple, qu'il faut faire travailler sa mémoire et que c'est assez physique, notamment pour les cuisses.

Mais ils ont été fiers de finir par assimiler ces danses.

Ensuite, dans un 2nd temps, démonstration de l'association.

L'après-midi s'est terminée par un goûter organisé par le CCAS.

### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Repas des bénévoles : le jeudi 13 Juin à 19H

Restaurant retenu par les membres : le Castel.

- ✓ Visite des archives départementales :

M. BOURTOURAUULT s'est mis en contact avec une personne en charge des visites guidées du site.

L'idée est de proposer une visite aux Castelnodais le 8 ou 15 octobre, pour un groupe de 16 personnes. Si besoin, Mmes CLOAREC et BLANCHARD sont intéressées pour accompagner. Information à noter dans le Castelnodais de Septembre/Octobre.

DATE DU PROCHAIN CCAS : Jeudi 20 Juin 2024 à 19H